

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 septembre 2021 à 19 h
par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur François Limoges, Conseiller du district de Saint-Édouard
Madame Christine Gosselin, Conseillère du district du Vieux-Rosemont
Madame Stephanie Watt, Conseillère du district d'Étienne-Desmarteau
Monsieur Jocelyn Pauzé, Conseiller du district de Marie-Victorin

ABSENCE :

Monsieur François William Croteau, Maire d'arrondissement

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Jocelyn Pauzé, maire d'arrondissement suppléant.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Monsieur Arnaud Saint-Laurent, Secrétaire d'arrondissement
Madame Guylaine Déziel, Directrice du développement du territoire et des études techniques
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien, de l'éclairage de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics

Exceptionnellement, et en conformité avec les arrêtés ministériels en vigueur, les membres du conseil ont pu prendre part, délibérer et voter à distance par le biais d'une vidéoconférence.

Le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance ouverte à 19 h.

CA21 26 0194

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 7 septembre 2021 à 19 h, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

CA21 26 0195

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal a été livrée aux élus dans les délais prescrits par la *Loi sur les cités et villes*.

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 août 2021, à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 - Point d'information des conseillers

Le point d'information des conseiller débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 39.

10.04 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 39 et prend fin à 20 h 30.

CA21 26 0196

Motion pour favoriser l'inclusion des enfants et des personnes adolescentes dans les processus de consultation publique de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

ATTENDU QUE l'adoption d'un cadre de consultation permettrait de porter attention à l'ensemble des besoins de la multitude de personnes utilisatrices et résidentes dans l'arrondissement dans une perspective intersectionnelle (ADS+).

ATTENDU QUE l'article 3 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant stipule que « Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale. »

ATTENDU QUE l'article 12 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant stipule que « Les États parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

ATTENDU QUE l'article 13 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant stipule que « L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant. »

ATTENDU QUE l'article 31 de la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant stipule que « Les États parties reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique. Les États parties respectent et favorisent le droit de l'enfant de participer pleinement à la vie culturelle et artistique et encouragent l'organisation à son intention de moyens appropriés de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles, dans des conditions d'égalité. »

ATTENDU QUE plusieurs études démontrent que les infrastructures des parcs et de l'espace public sont plus fortement utilisées par les garçons et les adolescents que par les filles et les adolescentes, révélant ainsi un design et une culture des parcs et des espaces publics plus adaptés aux besoins de certains.

ATTENDU QUE pour mieux comprendre et satisfaire les attentes des enfants et des personnes adolescentes et s'assurer que leurs besoins soient pris en compte dès la planification et l'aménagement

des parcs et espaces publics, il est essentiel de favoriser leur participation active à ces processus consultatifs.

ATTENDU QU'une meilleure adaptation des espaces publics aux besoins des enfants et des personnes adolescentes permettrait à ces derniers une utilisation plus fréquente de ces espaces, et donc de passer davantage de temps à l'extérieur et de faire plus d'activité physique.

ATTENDU QUE d'autres villes et collectivités locales ont lancé des démarches pour intégrer les enfants dans les processus de consultation publique visant la conception ou la réfection de parcs et d'aires de jeux.

ATTENDU QUE selon l'organisme Grandir avec la ville: « L'adoption par la Ville de Montréal de sa Politique de l'enfant (2016) témoigne de cet intérêt pour Développer le 'réflexe enfants' en amenant les acteurs municipaux et leurs partenaires à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter ces actions aux multiples visages et réalités des enfants de la métropole. »

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges, Christine Gosselin et Jocelyn Pauzé

Et résolu :

Que l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie se dote d'un cadre de consultation pour les projets de réaménagements des espaces publics et des parcs en collaboration avec les acteurs du milieu;

Que soit inclus dans le cadre consultatif, un volet visant à définir les besoins et la vision des enfants et des personnes adolescentes du quartier en vue de les inclure dès le début du processus de conception;

Que le cadre inclut les principes de l'ADS+ afin d'assurer une conceptualisation inclusive et que les besoins de toutes les résidentes et résidents, peu importe leur âge, soient reflétés dans l'ensemble de l'espace public.

Adoptée à l'unanimité.

12.01

CA21 26 0197

Motion pour intégrer des meilleures pratiques d'égalité dans la régie interne du conseil d'arrondissement

ATTENDU que l'arrondissement a participé en 2019 et 2020 dans le projet MTElles : Pratiques participatives pour l'égalité.

ATTENDU que l'arrondissement priorise déjà la prise de parole des personnes handicapées et des parents durant la période de questions du public.

ATTENDU que les femmes, encore aujourd'hui au Québec, ont une charge domestique plus importante que les hommes.

ATTENDU que l'inscription à la séance du conseil d'arrondissement coïncide pour plusieurs parents avec la préparation du souper, l'accompagnement dans les devoirs et autres tâches domestiques ou ménagères.

ATTENDU que lorsque les séances du conseil d'arrondissement étaient en présentiel, les femmes étaient généralement minoritaires.

ATTENDU que les personnes élues ont déjà intégré de manière non-officielle l'alternance hommes-femmes durant la période de questions du public.

ATTENDU que l'intégration de deux micros, une sans table et l'autre avec table, avait été expérimentée lors des séances du conseil d'arrondissement en présentiel afin de mettre le public à l'aise et donc de faciliter sa participation.

ATTENDU que les données ventilées sont de plus en plus sollicitées à la ville.

Il est proposé par Stephanie Watt

appuyé par François Limoges, Christine Gosselin et Jocelyn Pauzé

Et résolu :

Que l'Administration de l'Arrondissement modifie la régie interne du conseil d'arrondissement afin d'y intégrer l'alternance hommes-femmes-personnes non-binaires lors des questions du public;

Que d'autres pratiques égalitaires expérimentées dans le cadre du projet MTElles ou dans le cadre de la pandémie soient intégrées dans la régie interne du conseil d'arrondissement.

Adoptée à l'unanimité.

12.02

CA21 26 0198

Adopter le Plan directeur en culture 2021-2025 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Il est proposé par Christine Gosselin

appuyé par François Limoges, Stephanie Watt et Jocelyn Pauzé

Et résolu :

D'adopter le Plan directeur en culture de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour la période 2021-2025;

De mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour assurer la coordination de la mise en œuvre du Plan directeur en culture.

Adoptée à l'unanimité.

12.03 1217145002

CA21 26 0199

Ratifier une convention de prêt de matériel par l'organisme « Celsius Mtl » (Solon) à l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation du projet pilote « Les équipements de mise en conserve de co-po » à mettre en place à la bibliothèque de La Petite-Patrie

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De ratifier le projet de Convention de prêt de matériel d'un organisme à la Ville de Montréal, à intervenir entre « Celsius Mtl » (faisant affaires sous le nom de Solon) et l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour le prêt d'équipements de mise en conserve à mettre à la disposition des usagers de la bibliothèque de La Petite-Patrie, pour la période du 15 août 2021 au 14 août 2022, ainsi que pour un maximum de deux renouvellements automatiques d'un an, la convention se terminant au plus tard le 14 août 2024;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention et tout document s'y rapportant;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la mise en œuvre de ladite convention dans un souci de bonne utilisation des ressources municipales, incluant l'application, le cas échéant, d'une option de non-renouvellement selon les modalités prévues à la convention.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1213653004

CA21 26 0200

Accorder un soutien financier totalisant la somme totale de 28 121 \$ à « Centre communautaire Petite-Côte » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. », pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans (PIMJ) - Approuver les projets de conventions à cet effet

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver deux conventions avec contributions financières avec les organismes « Centre communautaire Petite-Côte » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'édition 2021 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 28 121 \$ aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, toutes taxes incluses, le cas échéant. Lesdites contributions financières seront versées aux organismes selon les conditions prévues aux conventions :

Organisme	Projet	Montant accordé
Centre communautaire Petite-Côte	Le Repère	10 321 \$
Loisirs du centre Père-Marquette	Occupation de milieu - Parc Père-Marquette	17 800 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1217150001

CA21 26 0201

Approuver trois ententes avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Services des loisirs Angus-Bourbonnière » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » pour la réalisation de projets d'occupation de milieu hivernal dans trois parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 58 400 \$ à même le budget de fonctionnement 2022

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver trois ententes avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement » afin de les soutenir dans la réalisation de projets d'occupation de milieu hivernal dans trois parcs de l'arrondissement;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lesdites ententes;

D'octroyer à cette fin des contributions financières totalisant 58 400 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement 2022. Lesdites contributions financières seront versées selon les modalités prévues aux ententes jointes au dossier décisionnel et réparties comme suit :

Organisme	Parc	Premier versement	Deuxième et dernier versement	Contribution totale
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	Joseph-Paré	13 000 \$	4 800 \$	17 800 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	Lafond	13 000 \$	4 800 \$	17 800 \$
GUEPE, Groupe uni des éducateurs-naturalistes et professionnels en environnement	du Pélican	17 000 \$	5 800 \$	22 800 \$
				58 400 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1217150002

CA21 26 0202

Approuver une entente par laquelle l'Arrondissement prête, à titre gratuit, à la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », des locaux d'une superficie locative d'environ 2 502 m², situés au rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, sis au 5350, rue Lafond (ouvrage 0795), pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} novembre 2021, avec deux options de renouvellement pour des termes successifs de deux ans, aux mêmes conditions - Ratifier une notification datée d'octobre 2020 de non-renouvellement automatique du dernier terme de l'entente de prêt et d'entretien de locaux 2016-2025 (CA16 260313)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De ratifier la lettre datée du 19 octobre 2020 notifiant la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » de l'intention de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie de ne pas renouveler automatiquement l'entente de prêt de locaux 2016-2025 intervenue entre les parties en novembre 2016 (CA16 260313), dans le but d'en actualiser les termes et conditions dans une nouvelle entente;

D'approuver l'entente par laquelle la Ville met à la disposition de la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. », à titre gratuit, des espaces d'une superficie locative d'environ 2 502 m² situés au rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme sis au 5350, rue Lafond à Montréal (ouvrage 0795). Ladite entente prend effet le 1^{er} novembre 2021 et se terminera le 31 octobre 2026. Par la suite, la Ville pourra renouveler la présente entente aux mêmes termes et conditions pour des périodes successives de deux ans, en transmettant un avis à l'organisme au moins neuf mois avant l'expiration de l'entente ou de toute période de renouvellement. La présente entente prend donc fin au plus tard le 31 octobre 2030;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite entente;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des conditions inscrites à ladite entente;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la mise en œuvre de ladite entente dans un souci de bonne utilisation des installations municipales, incluant l'application, le cas échéant, d'une option de renouvellement selon les modalités prévues à l'entente.

Un débat s'engage.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1213653002

CA21 26 0203

Approuver deux conventions de services avec la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » et le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour l'entretien sanitaire du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme - Octroyer un montant maximal respectivement de 36 273,21 \$ et de 76 794,93 \$, toutes taxes incluses, à même le budget de fonctionnement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 (RPPS21-05045-GG et RPPS21-05046-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et le « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » pour l'entretien sanitaire des espaces du sous-sol, des cages d'escalier, de l'intérieur de l'ascenseur et du deuxième étage du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023;

D'octroyer à cette fin au « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » des honoraires totalisant une somme maximale de 76 794,93 \$, toutes taxes incluses, soit 38 397,46 \$ par année à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » pour l'entretien sanitaire des espaces communs du rez-de-chaussée du centre Gabrielle-et-Marcel-Lapalme, situé au 5350, rue Lafond à Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023;

D'octroyer à cette fin à la « Corporation de développement communautaire de Rosemont inc. » des honoraires totalisant une somme maximale de 36 273,21 \$, toutes taxes incluses, soit 18 136,60 \$ par année à même le budget de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions de services;

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1213653003

CA21 26 0204

Ratifier trois conventions avec contributions financières avec trois organismes de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie qui accueillent des enfants avec des limitations fonctionnelles dans leurs camps de jour pour l'été 2021 - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 39 980 \$ à même le budget de fonctionnement

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De ratifier les trois conventions avec contributions financières à intervenir avec les organismes « Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont », « Service des loisirs Angus-Bourbonnière » et « Les loisirs du centre Père-Marquette inc. » afin de les soutenir dans l'accueil d'enfants ayant des limitations fonctionnelles dans le cadre de leurs activités de camps de jour pour l'année 2021;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer des contributions financières totalisant un montant de 39 980 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à même le budget de fonctionnement selon la répartition suivante :

Organisme	Montant (\$)
Loisirs récréatifs et communautaires de Rosemont	21 306 \$
Service des loisirs Angus-Bourbonnière	17 130 \$
Les loisirs du centre Père-Marquette inc.	1 544 \$
TOTAL :	39 980 \$

De mandater le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour s'assurer du respect des balises et de la bonne utilisation des fonds octroyés;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1217150004

CA21 26 0205

Approuver sept conventions avec les organismes ci-après désignés, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'appel de projets au Fonds d'initiatives en loisir 2022-2023 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 137 100 \$, toutes taxes incluses le cas échéant (RPPL21-08068-GG et RPPL21-08069-GG)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'approuver sept conventions à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes « Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite (ALPAR) », « Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec (AMEIPH) », « Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants (C.O.P.S.I.) inc. », « Compagnons de Montréal », « Fondation des aveugles du Québec », « Projet Ado Communautaire en Travail de rue » et « Regroupement pour la Trisomie 21 », établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier pour la réalisation des projets retenus dans le cadre d'un appel du Fonds d'initiatives en loisir 2022-2023 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cette fin, pour les années 2022 et 2023, des contributions financières totalisant 137 100 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement selon la répartition suivante :

ORGANISME	MONTANT 2022	MONTANT 2023	TOTAL 2022-2023
L'Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite (ALPAR)	8 553 \$	8 553 \$	17 106 \$
Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec (AMEIPH)	15 000 \$	15 000 \$	30 000 \$
Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants (C.O.P.S.I.) inc.	14 850 \$	14 850 \$	29 700 \$
Compagnons de Montréal	6 069 \$	6 069 \$	12 138 \$
Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.)	9 340 \$	9 340 \$	18 680 \$
Projet Ado Communautaire en Travail de rue (PACT de rue)	10 888 \$	9 388 \$	20 276 \$
Regroupement pour la Trisomie 21 (RT21)	4 600 \$	4 600 \$	9 200 \$
TOTAL	69 300 \$	67 800 \$	137 100 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1213653005

CA21 26 0206

Octroyer un contrat pour un montant maximal de 971 078,85 \$, taxes incluses, à « Signel Services inc. » pour l'acquisition de pièces métalliques utilisées pour l'installation des panneaux de signalisation écrite sur le territoire des neuf (9) arrondissements issus de l'ex-Ville de Montréal - Appel d'offres public numéro 21-18854/RPPA21-06050-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'accorder un contrat pour un montant maximal de 971 078,85 \$, taxes incluses, à « Signel Services inc. », plus bas soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de pièces métalliques utilisées pour l'installation des panneaux de signalisation écrite sur le territoire des neuf (9) arrondissements issus de l'ex-Ville de Montréal, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 21-18854 / RPPA21-06050-OP (3 soumissionnaires) et de procéder à une évaluation du rendement de l'adjudicataire, conformément aux articles 5.5, 5.6, 5.7 et 5.8 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1218476005

CA21 26 0207

Autoriser une dépense totale de 253 125,77 \$, taxes incluses - Accorder un contrat à « Bordures Alliance inc. » au montant de 166 173,37 \$, taxes incluses, pour la construction de fosses d'arbres agrandies, de trottoirs et d'entrée charretière - Appel d'offres public numéro RPPV21-06047-OP (3 soumissionnaires)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 253 125,77 \$, taxes incluses, pour la construction de fosses d'arbres agrandies, de trottoirs et d'entrée charretière, le cas échéant;

D'accorder à « Bordures et Trottoirs Alliances inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 166 173,37 \$, taxes incluses, et selon les conditions du contrat RPPV21-06047-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 24 926,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 24 926,01 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « IGF Axiom inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 27 502,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro RPPS18-01015-OP contrat 1, le cas échéant;

D'accorder à « Solmatech inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux pour une somme maximale de 5 598,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres numéro 19-17934 contrat 3, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 4 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences techniques, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

De participer au Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1217943003

CA21 26 0208

Augmenter le budget de contingences de 6 968,06 \$, taxes incluses, pour les travaux supplémentaires nécessaires pour le réaménagement de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue de Lanaudière dans le cadre du contrat accordé à « Construction Larotek inc. » (résolution CA20 26 0188)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'augmenter le budget de contingences de 6 968,06 \$, taxes incluses, pour les travaux supplémentaires nécessaires lors de la mise en place des éléments bétonnés par temps froid et pour assurer la qualité des travaux de réaménagement de l'intersection du boulevard Rosemont et de la rue de Lanaudière dans le cadre du contrat accordé à « Construction Larotek inc. » (résolution CA20 26 0188), majorant ainsi le montant total du budget de contingences de 17 778,01 \$ à 24 746,07 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1207522004

CA21 26 0209

Autoriser une dépense totale de 377 832,83 \$ taxes incluses - Accorder un contrat au montant de 211 761,53 \$ taxes incluses, à « Construction Larotek inc. » pour la construction de saillies de trottoir et de fosses végétalisées à l'intersection de la 36^e Avenue et de la rue Saint-Zotique Est - Appel d'offres public numéro RPPV21-05043-OP (6 soumissionnaires)

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 377 832,83 \$, taxes incluses, pour la construction de trottoirs et de saillies végétalisées sur la 36^e Avenue et la rue Saint-Zotique Est, le cas échéant;

D'accorder à « Construction Larotek inc. », le contrat de construction tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 211 761,53 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat RPPV21-05043-OP, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 42 352,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 27 529 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantités, le cas échéant;

D'accorder à « FNX-Innov inc. », un mandat pour la surveillance des travaux pour une somme maximale de 63 390 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS19-11085-OP, le cas échéant;

D'accorder à « FNX-Innov inc. », un mandat pour le contrôle qualitatif pour une somme maximale de 17 800 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres numéro RPPS20-01006-OP, le cas échéant;

D'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

En conformité avec l'encadrement C-OG-APP-D-21-001, le présent contrat ne fera pas l'objet d'une évaluation du rendement de l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1218332006

CA21 26 0210

Autoriser un virement de crédits de 100 000 \$, net de ristournes, du compte de surplus de gestion affecté - divers pour la réalisation de travaux d'aménagement de corridors de glisse sur les buttes de quatre parcs de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la saison hivernale 2022

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'autoriser un virement de crédits du compte de surplus de gestion affecté - divers au montant de 100 000 \$ pour les dépenses relatives à la réalisation de travaux d'aménagement et de reprofilage de corridors de glisse dans quatre parcs de l'arrondissement à l'hiver 2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1217150003

CA21 26 0211

Prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 juin 2021 au 30 juillet 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du rapport consolidé des décisions déléguées pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, des listes des bons de commande approuvés et des listes des demandes de paiement pour la période comptable du 26 juin 2021 au 30 juillet 2021 et des listes des virements de crédits pour la période du 1^{er} au 31 juillet 2021, en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)*.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1210717006

CA21 26 0212

Prendre acte de la reddition de comptes et approuver le partage des excédents et la création d'une réserve pour l'activité de charges interunités, pour l'année 2020, concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De prendre acte de la reddition de comptes et approuver le partage des excédents et la création d'une réserve pour l'activité de charges interunités, pour l'année 2020, concernant l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1218476004

CA21 26 0213

Dépôt du rapport de l'évolution budgétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie au 30 juin 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

De déposer le rapport de l'évolution budgétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie au 30 juin 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1210284003

CA21 26 0214

Reporter la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 octobre 2021 au mercredi 24 novembre 2021 à 19 h

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

De reporter la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 4 octobre 2021 au mercredi 24 novembre 2021 à 19 h.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1210284004

CA21 26 0215

Prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA21 26 0155 du 5 juillet 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De prendre acte du procès-verbal de correction relatif à la résolution CA21 26 0155 du 5 juillet 2021.

Adoptée à l'unanimité.

30.05

CA21 26 0216

Autoriser une dépense additionnelle de 389 899,41 \$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et pour les activités de déblaiement et chargement de la neige et autoriser un virement de crédits de 356 000 \$ en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers vers le surplus neige et autoriser un virement de crédits de 356 000 \$ du surplus neige pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 389 899,41 \$ (taxes incluses) pour l'achat de sel et d'abrasifs et pour les activités de déblaiement et chargement de la neige, pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021;

Autoriser un virement de crédits de 356 000 \$ en provenance du compte de surplus de gestion affecté - divers vers le surplus neige et autoriser un virement de crédits de 356 000 \$ du surplus neige pour les activités de déblaiement et chargement de la neige et d'épandage de sel et abrasifs;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1210674010

CA21 26 0217

Autoriser un virement de crédits de 40 000 \$ (taxes incluses) en provenance du surplus neige pour le déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par François Limoges

Et résolu :

D'autoriser un virement de 40 000 \$ du compte de surplus neige pour le remboursement des dépenses de déneigement de la marquise de la Plaza St-Hubert pour l'hiver 2021-2022;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

30.07 1210674011

CA21 26 0218

Édicter une ordonnance, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), établissant la mise à sens unique vers le nord de la 15^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes, afin d'aménager des voies cyclables

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. chapitre C-4.1), l'ordonnance numéro 2021-26-055 jointe à la présente, établissant la mise à sens unique vers le nord de la 15^e Avenue, entre le boulevard Rosemont et la rue de Bellechasse ainsi que la mise en place d'une signalisation appropriée aux intersections pertinentes, afin d'aménager des voies cyclables.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1218332007

CA21 26 0219

Édicter une ordonnance pour la fermeture temporaire d'un tronçon de la 16^e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est, vis-à-vis l'école Sainte-Bernadette-Soubirous, dans le cadre d'un projet pilote de rue-école les 7, 14 et 21 octobre 2021

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Stephanie Watt

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-056 jointe à la présente, permettant la fermeture du tronçon de la 16^e Avenue, entre la rue Bélanger et la rue Saint-Zotique Est pour les 7, 14 et 21 octobre 2021;

D'autoriser les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1217219005

CA21 26 0220

Édicter une ordonnance afin d'autoriser les virages en « U » aux deux approches devant le 5105, boulevard de l'Assomption

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3, paragraphe 3), l'ordonnance numéro 2021-26-057 jointe à la présente, afin d'autoriser les virages en « U » aux deux approches devant le 5105, boulevard de l'Assomption ainsi que les modifications de la signalisation en conséquence.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1216235007

CA21 26 0221

Adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les clôtures (RCA-27) » afin de procéder à des corrections

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter un second projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279), le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) et le Règlement sur les clôtures (RCA-27) », afin de procéder à des corrections au regard de la réglementation actuelle;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1213823001

CA21 26 0222

Adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation permanente du domaine public aux fins d'un projet d'aménagement au 5400, place de Jumonville » (RCA-163), afin de prévoir les modalités particulières d'application du règlement à la faveur du 5400, place de Jumonville dans le cadre d'un règlement hors cour

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement sur l'occupation permanente du domaine public aux fins d'un projet d'aménagement au 5400, place de Jumonville » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement sur l'occupation permanente du domaine public aux fins d'un projet d'aménagement au 5400, Place de Jumonville » (RCA-163), afin de prévoir les modalités particulières d'application du règlement à la faveur du 5400, place de Jumonville dans le cadre d'un règlement hors cour.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1217624007

CA21 26 0223

Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » (RCA-159-2) afin de modifier la tarification relative au chapitre 3 (Culture, sports, loisirs et développement social), notamment d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 - Autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 août 2021;

ATTENDU QU'un projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » a été présenté et déposé lors de cette séance;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (2021) (RCA-159) » (RCA-159-2) afin de modifier la tarification relative au chapitre 3 (Culture, sports, loisirs et développement social), notamment d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021 et d'autoriser l'amnistie des frais de retard des abonné.e.s aux Bibliothèques de Montréal en date du 6 octobre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1218447004

CA21 26 0224

Accepter le versement d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site, soit de 91 100 \$, pour un permis de lotissement visant le lot numéro 2 168 292 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'accepter une somme de 91 100 \$, équivalente à 10 % de la valeur du site, pour un permis de lotissement visant le lot numéro 2 168 292 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*;

De déposer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1217133001

CA21 26 0225

Accepter le versement d'une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site, soit de 40 622,59 \$, pour un permis de lotissement visant le lot numéro 2 169 233 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'accepter une somme de 40 622,59 \$, équivalente à 10 % de la valeur du site, pour un permis de lotissement (numéro 3002818695) visant le lot numéro 2 169 233 du cadastre du Québec, conformément au paragraphe 2 de l'article 3 du *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)*;

De déposer ce montant conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1218695009

CA21 26 0226

Adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)*, un premier projet de résolution autorisant l'aménagement d'une cour de matériel et de véhicules de service sur un lot vacant situé à l'intersection des rues Rachel Est et Molson - lot 3 361 834

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

D'adopter, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie (RCA-148)*, le premier projet de résolution suivant :

1. D'autoriser, pour la propriété située au 2900, rue Rachel Est (lot 3 361 834) :
 - 1° L'usage de la catégorie d'usages E.7(1) « cour de matériel et de véhicules de service »;
 - 2° L'entreposage extérieur complémentaire à l'usage « cour de matériel et de véhicules de service »;
 - 3° L'installation de bâtiments temporaires utiles aux opérations de l'usage « cour de matériel et de véhicules de service » et répondant aux conditions apparaissant aux articles 347.11 et 347.13 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279)*, à l'exception de la disposition sur la superficie de plancher maximale.
2. De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

De poursuivre la procédure d'adoption du projet de règlement faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (article 125. RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Ce projet est susceptible d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1213823002

CA21 26 0227

Édicter une ordonnance - Fermeture de la 26^e Avenue au nord de la rue Bélanger afin d'empêcher de nouveau le transit automobile

Attendu que depuis plus d'une décennie, l'accès véhiculaire au stationnement du centre d'achat Le Boulevard est cantonné aux entrées officielles sur le boulevard Pie-IX et la rue Jean-Talon Est;

Attendu que la fermeture de la 23^e Avenue, de la 24^e Avenue, de la 25^e Avenue et de la 26^e Avenue au nord de la rue Bélanger empêchait le transit automobile à travers le stationnement du centre d'achat;

Attendu que la signalisation et les bollards de la 23^e Avenue et de la 26^e Avenue ont dernièrement été retirés, permettant la circulation véhiculaire entre le stationnement et les rues résidentielles de l'arrondissement;

Attendu que l'Arrondissement s'efforce de créer des milieux de vie apaisés, conviviaux et sécuritaires;

Attendu que le retrait des bollards de la 26^e Avenue compromet la quiétude et la sécurité des riverain.e.s;

Attendu que les travaux liés au SRB Pie-IX et la construction de la ligne bleue et d'une station risquent d'entraîner des entraves à la circulation sur les rues Jean-Talon Est et Pie-IX et d'augmenter les passages sur la 26^e Avenue;

Attendu que la fermeture de la 26^e Avenue empêcherait de nouveau la circulation véhiculaire à partir du centre d'achat, tout en permettant le passage aux usagers actifs;

Il est proposé par Jocelyn Pauzé

appuyé par Christine Gosselin

Et résolu :

De procéder à la fermeture de la 26^e Avenue au nord de la rue Bélanger;

Et d'édicter, en conséquence et en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. C-4.1, article 3), l'ordonnance numéro 2021-26-058, jointe à la présente.

Adoptée à l'unanimité.

40.10

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement suppléant déclare la séance levée à 20 h 52.

François Limoges
Maire d'arrondissement

Arnaud Saint-Laurent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 24 novembre 2021.